



La Lettonie rejoint la zone euro

La Lettonie est devenue le 1^{er} janvier 2014 le 18^e État membre de la zone euro. Cette adhésion est l'aboutissement d'un processus de convergence qui avait donné lieu à un rapport publié par la BCE en juin 2013. La Lettonie, qui est membre de l'Union européenne depuis le 1^{er} mai 2004, prévoyait d'intégrer la zone euro dès 2008, mais le pays a été frappé par une importante crise économique en 2008-2009 qui s'est notamment traduite par une chute de 25 % du PIB (17 % pour la seule année 2009). Cette crise a justifié l'application d'un plan de redressement économique drastique, ce qui a permis à la Lettonie de satisfaire aux critères de convergence (inflation, déficit public, stabilité des taux de change et taux d'intérêt à long terme).

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIÈRES GÉNÉRALES

Union européenne

1 - BCE

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 9 janvier, a décidé de laisser inchangés les taux d'intérêt directeurs de la BCE. M. Draghi, Président de la BCE, a déclaré, lors de sa conférence de presse : « Les tensions sous-jacentes sur les prix dans la zone euro devraient rester contenues à moyen terme. Corroborant ce scénario, les évolutions monétaires et celles du crédit demeurent atones. Dans le même temps, les anticipations d'inflation à moyen et à long terme pour la zone euro sont solidement ancrées à un niveau compatible avec notre objectif de maintenir l'inflation à des taux inférieurs à, mais proches de 2 %. Cette configuration continue d'indiquer que nous pourrions connaître une période prolongée de faible inflation, suivie d'une remontée graduelle vers des taux d'inflation inférieurs à, mais proches de 2 %. Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs tient à souligner qu'il maintiendra une orientation accommodante de la politique monétaire aussi longtemps que nécessaire, ce qui soutiendra la reprise progressive de l'économie dans la zone euro. En conséquence, nous réitérons fermement nos indications sur la trajectoire future des taux directeurs de la BCE et continuons de prévoir que ces taux resteront à leurs niveaux actuels ou à des niveaux plus bas sur une période prolongée. Comme indiqué précédemment, cette anticipation est fondée sur le maintien à moyen terme de perspectives d'inflation globalement modérées, compte tenu de la faiblesse généralisée de l'économie et de l'atonie des évolutions monétaires. ».

2 - Eurostat

Eurostat a publié le taux de chômage corrigé des variations saisonnières de la zone euro (ZE17). Il s'est établi à 12,1 % en novembre 2013, stable par rapport à avril. Dans l'UE28, le taux de chômage ressort à 10,9 %, stable depuis mai. Dans les deux zones, les taux ont augmenté de façon significative par rapport à novembre 2012, où ils se situaient respectivement à 11,8 % et 10,8 %. En novembre 2013, 26,553 millions de personnes étaient au chômage dans l'UE28 dont 19,241 millions en zone euro. Par rapport à octobre 2013, le nombre de chômeurs a augmenté de 19 000 personnes dans l'UE28 et de 4 000 en zone euro. Parmi les États membres, les taux de chômage les plus faibles ont été enregistrés en Autriche (4,8 %), en Allemagne (5,2 %) et au Luxembourg (6,1 %) ; à l'inverse, les plus élevés se retrouvent en Grèce (27,4 %) et en Espagne (26,7 %).

Actualité législative

Publications au Journal Officiel

Loi n° 2014-1 du 2 janvier 2014 habilitant le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=13ABB484C15CD1F551C6B9A960DE84AA.tpdjo01v_1?cidTexte=JORFTEXT000028424785&dateTexte=

Arrêté du 23 décembre 2013 relatif au régime prudentiel des sociétés de financement.

http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=78B5F96C3A1ECA08706AE632EC6D60EE.tpdjo02v_2?cidTexte=JORFTEXT000028396367&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000028396022

Arrêté du 23 décembre 2013 relatif aux conditions d'accès aux activités bancaires et financières et à leur exercice.

http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=A9236DDF06544416AA53117466B000DB.tpdjo06v_1?cidTexte=JORFTEXT000028396396&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000028396022

Divers

SEPA : Communiqués de la Commission européenne et de la BCE du 9 janvier 2014 sur l'instauration d'une période de transition. Communiqué de la Commission européenne : http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-6_fr.pdf / Communiqué de la BCE : https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-declaration-de-l-eurosysteme-relative-a-la-date-de-fin-de-migration-vers-le-SEPA.pdf

La BCE a présenté le 13 janvier un nouveau billet de la série « Europe » de 10 euros.

https://www.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/banque_de_france/Eurosysteme_et_international/cp-bce-presentation-du-nouveau-billet-de-10-euros.pdf

ACTIVITÉS DE L'INSTITUT ET SUIVI DE PLACE

Indicateurs de vulnérabilité des ménages

En octobre 2013, le Fichier central des chèques (FCC) de la Banque de France a enregistré cinq incidents de paiement sur chèques et un retrait de carte bancaire. Par ailleurs, l'archipel comptait 9 personnes physiques en situation d'interdiction bancaire.

Réunion de la Commission de surendettement

La commission de surendettement de Saint-Pierre s'est réunie en décembre sous la présidence du Préfet. La tenue de cette commission a été l'occasion de réaffirmer le caractère opérationnel de ce dispositif dans l'archipel ainsi que l'importance, en amont et en aval de la commission, de l'accompagnement des débiteurs surendettés par les acteurs de la sphère sociale.

BRÈVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Accord de 1,3 million d'euros en faveur de la CISPM

L'Agence française de développement (AFD) a signé le 22 novembre 2013 un prêt de 1,3 million d'euros en faveur de la Coopérative des Iles de Saint-Pierre et Miquelon (CISPM) pour le refinancement de son programme de prêts 2013-2014 destinés à l'acquisition de terrains, à l'acquisition ou la construction de résidences principales pour des primo-accédants ainsi qu'à la rénovation d'habitations principales en faveur de personnes à revenus faibles ou intermédiaires.

L'AFD, dans le cadre de son intervention en faveur du logement en outre mer, soutient la CISPM depuis sa création en 1949 à l'initiative du Conseil général et de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer. En effet, la CISPM dont le rôle ne se limite pas à l'octroi de crédits bancaires, mais comporte également une dimension sociale, contribue à cette mission d'appui à l'accès au logement pour tous. Ainsi, cette institution offre un accompagnement social aux ménages emprunteurs, afin de les aider à élaborer un projet d'habitat compatible avec leurs besoins et leurs capacités financières. Ce concours a également bénéficié d'un appui du Conseil territorial qui s'est porté garant de la CISPM à hauteur de 30 %.

Par son action, la CISPM appuie la politique publique prioritaire qu'est le logement social, et assure une réelle mission d'intérêt général avec un impact très significatif à l'échelle du territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon.

11^e FED : 26 millions d'euros pour Saint-Pierre et Miquelon

Au premier jour (le 5 décembre) du forum 2013 organisé à Bruxelles par l'Union européenne. La Commission européenne a informé Saint-Pierre et Miquelon de sa dotation 2014/2020 dans le cadre du 11^e FED (Fonds Européen de Développement). Saint-Pierre et Miquelon se verra donc gratifier de 26,35M€ pour le XI^e FED (d'un montant global de 229M€). L'archipel voit son enveloppe progresser de 30 % par rapport à sa précédente dotation 2007/2013.

Lors de la réunion trilatérale (EU/SPM/Etat Français) du 02 décembre 2013, Mme Jolita BUTKEVICIENNE, Directrice Amérique Latine et Caraïbes (DG DevCO), a notamment relevé la qualité et le sérieux de la gestion de Saint-Pierre et Miquelon.

23^e réunion de l'ICCAT en Afrique du Sud

C'est dans la ville du Cap (Afrique du Sud) que s'est déroulé du 18 au 25 novembre la 23^e réunion ordinaire de la Commission Internationale pour la préservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT).

La France est membre de l'ICCAT à deux titres : d'une part en tant qu'Etat membre de l'Union européenne, et d'autre part directement au titre de ses territoires (PTOM). Saint Pierre et Miquelon est membre des panels 1 (thonidés tropicaux), 2 (thonidés eaux tempérées nord) et 4 (autres espèces dont l'Espadon du nord).

A l'issue de cette réunion, les quotas de pêche de l'archipel ont été maintenus. En effet, les allocations attribuées à l'archipel sur les thonidés restent les mêmes qu'en 2013. Saint-Pierre et Miquelon dispose donc de 4 tonnes de thon rouge, 80 tonnes d'espadon et 200 tonnes de thon germon.

SPM présent aux rencontres « TRIP 2013 » sur le développement numérique

Du 26 au 27 novembre, la collectivité de Saint-Pierre et Miquelon a participé pour la première fois aux rencontres organisées par l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) intitulées : Territoires et Réseaux d'Initiative Publique 2013 (TRIP). La Collectivité a adhéré en 2013 à cette association. Cette rencontre annuelle connaît traditionnellement un vif succès, pas moins de 530 personnes étaient attendues pour cette nouvelle édition.

Dans le cadre de ces rencontres, et à l'occasion de la table ronde du mardi 26 intitulée « Territoires en Actions », le projet de câble numérique sous-marin a pu être présenté par la collectivité territoriale. Ce projet est le seul dossier ultra-marin ayant à ce jour reçu le soutien du grand emprunt au titre de l'implantation d'un câble numérique sous-marin. C'est également lors de ce colloque que le Conseil national du Numérique a effectué la remise officielle du rapport sur l'inclusion numérique à la Ministre Fleur PELLERIN.

Les PTOM invités d'honneur au Parlement européen

Le mardi 03 décembre les PTOM étaient à l'honneur au Parlement européen. En effet, l'OCTA (Association of Overseas Countries And Territories of the European Union) et ses membres ont été invités à une conférence débat sous la présidence de M. Maurice PONGA (Député européen et Président du Groupe de travail « Iles et Outre-mer » de l'intergroupe au Parlement européen « Changement climatique, biodiversité et développement durable ») et M. Miguel Angel MARTINEZ, Vice-président du Parlement européen.

L'objectif de la conférence était de sensibiliser les décideurs sur les atouts que représentent les PTOM.

Après la session d'ouverture par le Député européen, le Vice-président du Parlement et Stéphane ARTANO (Président 2013 de l'OCTA), se sont enchaînées 3 sessions d'échanges sur les thèmes suivants :

- les énergies renouvelables comme moteur pour une économie durable,
- changement climatique : transformer un défi en une opportunité,
- promouvoir la gestion durable et la conservation de la biodiversité.

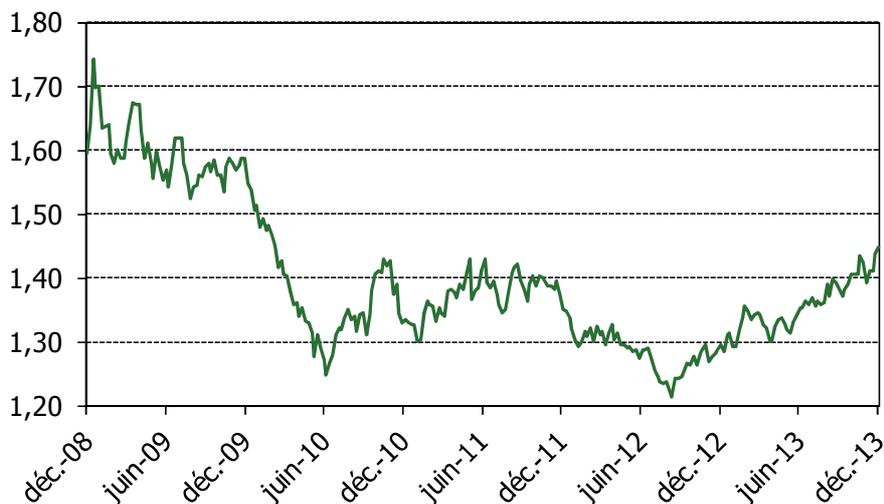
A chaque session, des représentants de PTOM ont pu présenter les avancées de leur territoire dans les différents domaines et l'Union européenne apporter sa vision sur ces sujets.

La dépréciation du dollar canadien se poursuit

Le cours de la devise canadienne poursuit sa dépréciation face à l'euro au quatrième trimestre 2013. Le taux de change de l'euro, évolue de 4,7 % entre le 5 septembre 2013 et le 5 décembre 2013. Il évolue de 12,1 % sur un an.

Il s'établit ainsi à 1,4487 CAN/EUR au 5 décembre contre 1,3837 CAN/EUR au 5 septembre 2013.

Taux de change du dollar canadien pour un euro



Source : banque-france.fr

LES INDICATEURS DE RÉFÉRENCE

Prix

(Source : Préfecture)

	Données brutes	Δ % trimestre précédent	Glissement annuel
Prix à la consommation – 3 ^e trimestre 2013	-	+0,22 %	+2,6 %

Emploi

(Source : DCSTEP)

	Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel
Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie A) Octobre 2013 :	223	4,7%	-9,0%
Nombre de demandeurs d'emploi (catégorie 1) Octobre 2013 :	167	7,7%	-6,2%
Nombre de demandeurs d'emplois en fin de mois indemnisés Octobre 2013 :	ND	ND	ND
RSA Nombre de bénéficiaires - fin octobre 2013 :	40	-14,9%	-7,0%
(Source : CPS) Nombre de personnes à charge - fin octobre 2013 :	75	-11,8%	0,0%
Commerce extérieur Importations (milliers d'euros) Octobre 2013 : Cumul annuel :	6 611 74 891	20,0% 25,0%	263,6% 21,7%
(Source : Douanes) Exportations (milliers d'euros) Octobre 2013 : Cumul annuel :	0 1 516	-100,0% 14,9%	-100,0% 39,5%
Déficit commercial (milliers d'euros) Octobre 2013: Cumul annuel	-6 611 -73 375	-238,2% -225,2%	285,0% 21,4%

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Pêche 3Ps

(Source : Pôle Maritime)

Pêche 2J

(Source : Pôle Maritime)

Pêche ICCAT

(Source : Pôle Maritime)

Pêche OPANO

(Source : Pôle Maritime)

Trafic aéroportuaire Aéroport de Saint-Pierre

(Source : Aviation civile)

	Données brutes	Δ % mois précédent	Glissement annuel
Débarquements (en tonnes) Entre avril 2013 et novembre 2013	1 443	46,3%	-
Débarquements (en tonnes) Entre avril 2013 et novembre 2013	n-c	-	-
Débarquements (en tonnes) Entre avril 2013 et novembre 2013	23,1	0,0%	-
Débarquements (en tonnes) Entre avril 2013 et novembre 2013	206	28,8%	-
Nombre de passagers (arrivées + départs) Novembre 2013 : Cumul annuel :	2 721 32 091	-31,4% 47,3%	-18,8% -0,8%
Mouvements d'avions Novembre 2013 : Cumul annuel :	234 2 473	-20,4% 49,1%	32,2% -1,7%
Fret et envois postaux (en tonnes) Novembre 2013 : Cumul annuel :	16 501 175 632	21,7% 36,8%	-27,9% 3,7%

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	0,25%	13/11/2013
Taux de la facilité de prêt marginal	0,75%	13/11/2013
Taux de la facilité de dépôt	0,00%	08/05/2013

Taux d'intérêt légal			Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/13)				
ANNEE	2013	JO du 01/03/13	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE	2012	0,71%	JO du 08/02/12	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%

* hors prime d'Etat

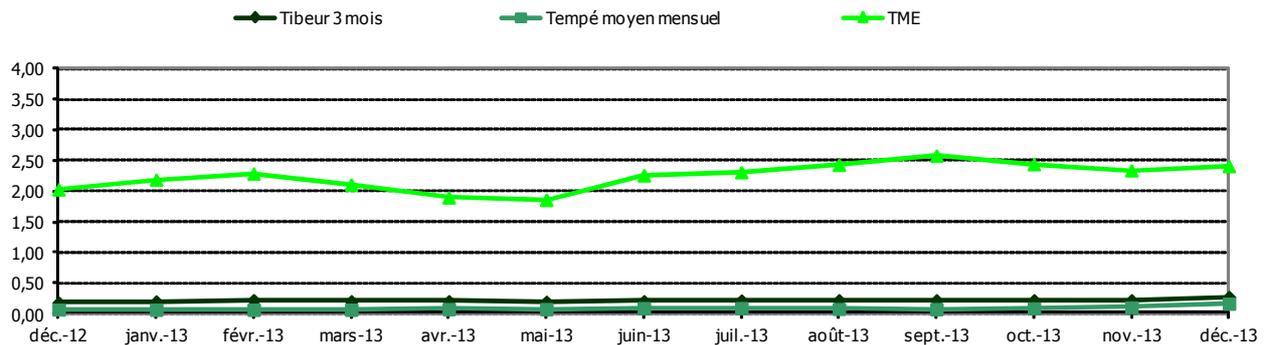
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (Décembre 2013)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,0805%	0,0924%	0,1057%	0,1694%	0,2160%	0,2750%	0,3720%	0,5440%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2,58%	2,44%	2,34%	2,41%	2,78%	2,64%	2,54%	2,61%

Taux de l'usure (seuils applicables au 1er janvier 2014)

<u>Crédits aux particuliers</u>	Seuils de l'usure	Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielles, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	5,04%	Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	7,96%
Prêts à taux variable	4,51%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	3,76%
Prêts-relais	5,23%	Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe	4,83%
Autres prêts		Découverts en compte (1)	13,31%
Prêts d'un montant inférieur à 3 000 euros	20,23%	Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,36%
Prêts d'un montant compris entre 3 000 euros et 6 000 euros	15,12%	Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale	Seuils de l'usure
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	10,35%	Découverts en compte (1)	13,31%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

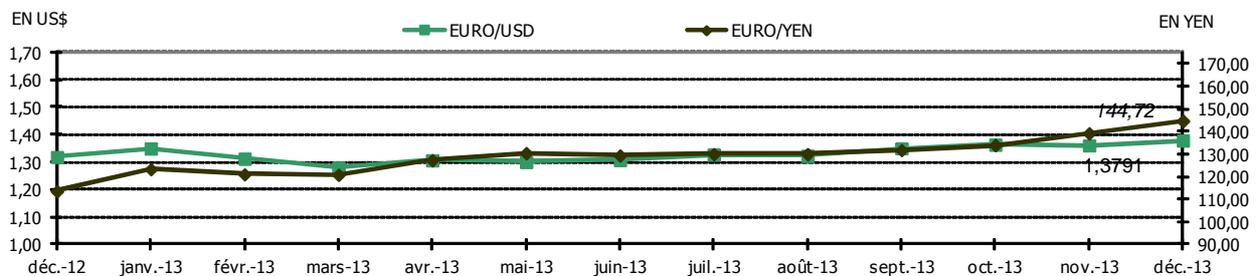
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,3791	EURO/ZAR (Afrique du sud)	14,5660	EURO/SRD (Surinam)	4,5349
EURO/JPY (Japon)	144,7200	EURO/BWP (Botswana)	12,0176	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,4598
EURO/CAD (Canada)	1,4671	EURO/SCR (Seychelles)	16,5859	EURO/DOP (Rép. Dom.)	58,6788
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,83370	EURO/MUR (Maurice)	41,2607	EURO/BBD (La Barbade)	2,7484
EURO/SGD (Singapour)	1,7414	EURO/BRL (Brésil)	3,2576	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	8,8087
EURO/HKD (Hong-Kong)	10,6933	EURO/VEF (Vénézuéla)	8,6467	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	3078,2352	EURO/XCD (Dominique)	3,7104	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 17 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE	15,6466 EEK
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM	
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD	
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0,429300 MTL	30,1260 SKK	